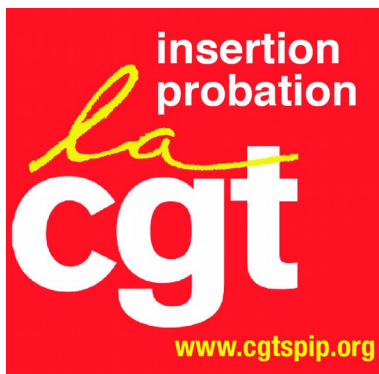




Déclaration liminaire de boycott du CSA SPIP FS du 2 décembre 2025

La tenue de cette instance le 2 décembre 2025 s'inscrit dans un contexte de mobilisation nationale mais aussi de colère et de souffrance exprimées par les personnels en SPIP, exacerbées par les récentes décisions et réactions médiatiques et démagogiques de notre ministre de tutelle.

Les premières semaines de débats parlementaires sur le projet de loi de finance 2026 démontrent que, sans la mobilisation du monde du travail, le budget aura des conséquences catastrophiques pour les travailleurs et les travailleuses, pour nos services publics et pour l'avenir de notre pays. Le débat budgétaire se poursuivant jusqu'à mi-décembre, rien n'est encore joué !

C'est pourquoi, ce 2 décembre 2025, à l'appel de la CGT, FSU et SOLIDAIRES, l'ensemble des personnels de la fonction publique amplifie la lutte contre l'austérité, contre la destruction de nos statuts et pour nos salaires.

C'est pourquoi, ce 2 décembre 2025, les personnels de la fonction publique font le choix de faire entendre avec force leurs revendications pour obtenir un budget porteur de justice sociale, fiscale et environnementale. Ils font le choix de dire stop à un gouvernement aux abois ! Ils font le choix d'enterrer définitivement toutes ces régressions, d'exiger l'abrogation de la réforme des retraites, et d'obtenir les moyens indispensables à la survie et à la qualité de nos services publics ! La CGT IP sera à leurs côtés.

Depuis mai 2025 les personnels des SPIP, pourtant privés du droit de grève pour une majorité d'entre eux, crient leur colère et leur indignation face à un garde des Sceaux qui ne s'accroche à son poste que pour nourrir ses intérêts personnels tournés autour d'ambitions présidentielles, au mépris total de ses agent.e.s, de leurs missions et de leurs réalités professionnelles.

L'administration pénitentiaire reste muette aux cris de colère de ses personnels, sourde face aux attaques répétées contre les missions d'insertion et réinsertion des SPIP. Le DAP reste silencieux quand il s'agit de protéger les agent.e.s désormais exposés à des limogeages arbitraires manu militari, ou convoqués devant les forces de l'ordre pour avoir simplement exercé leurs missions. Non, il n'y a pas de faute, non il n'y a aucun exemple à donner. Les personnels de l'AP exercent leurs missions avec conviction, dans le respect des textes législatifs fondant leur intervention et dans le respect du service public qui est le leur.

Les prises de parole médiatiques du garde des Sceaux révèlent bien à quel point il méconnaît profondément les missions et le quotidien des personnels qu'il est censé représenter !

Comme la CGT IP l'a dénoncé dans ces récentes déclarations liminaires de boycott des instances, le dialogue social au sein de la DAP en 2025, n'est plus qu'une mascarade, un faux semblant d'échange avec les représentant.e.s du personnel de l'organisation majoritaire des personnels en SPIP que nous sommes ! Notre administration de tutelle continue de dérouler ses desseins ubuesques visant à la mise à mort d'une justice humaine fondée jusqu'ici sur les principes d'un état de droit respecté et respectable.

L'état de droit prévoit que l'administration pénitentiaire applique, dans le cadre des lois et règlements, les décisions prises par des magistrat.e.s. Cela implique à minima le respect de ces décisions et des personnes qui les prennent. Cela implique aussi la nécessaire indépendance des magistrat.e.s. La CGT IP ne l'oublie pas et n'accepte pas les dérives actuelles constatées tant à Vendôme qu'à la DAP.

Fidèle à ses engagements, la CGT IP, toujours aux côtés des personnels qu'elle représente, toujours combative pour défendre les missions des SPIP, fait le choix de ne pas siéger à cette instance.

Montreuil, le 2 décembre 2025
Les élu.e.s CSA SPIP FS de la CGT IP